

Décembre 2025

Le courage de faire mieux : **un virage vers la dignité des aînés**



Coalition
pour la dignité
des aînés

Mémoire soumis dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2026
du gouvernement du Québec

Table des matières

Présentation	3
---------------------	----------

Résumé des recommandations	4
-----------------------------------	----------

Soutien à domicile : Accélérer le virage à domicile : une priorité pour une société vieillissante	4
--	---

Sécurité financière : Assurer la dignité des aînés : un impératif d'équité et de prévisibilité financière	5
--	---

Dignité : Garantir la dignité et l'autonomie des personnes âgées : un défi collectif	5
---	---

Introduction	6
---------------------	----------

Accélérer le virage à domicile : une priorité pour une société vieillissante	7
---	---

Assurer la dignité des aînés : un impératif d'équité et de prévisibilité financière	9
--	---

Garantir la dignité et l'autonomie des personnes âgées : un défi collectif	10
---	----

Conclusion	11
-------------------	-----------





**Coalition
pour la dignité
des aînés**

Présentation

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes aînées et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations de cette part grandissante de la population du Québec.

La Coalition propose des solutions concrètes, notamment en matière de défense des droits, de soutien à domicile et de sécurité financière, visant à garantir à toutes les personnes aînées la dignité à laquelle elles ont droit.

INSTIGATEURS DE LA COALITION





Résumé des recommandations

Soutien à domicile : Accélérer le virage à domicile : une priorité pour une société vieillissante

- 1. Agir en prévention :** Investir dans les mesures qui permettent aux aînés de demeurer dans leur milieu de vie à l'instar du Plan d'action La fierté de vieillir.
- 2. Soutenir quotidiennement les soins aux aînés :** Augmenter le financement pour les activités de la vie quotidienne et activités de la vie domestiques et les rendre équitables d'une région à l'autre.
- 3. Favoriser le temps de qualité entre le professionnel et le patient :** Réserver des sommes qui visent à réduire le fardeau administratif des professionnels de la santé et des services sociaux.
- 4. Favoriser la continuité des soins et services :** Ouvrir davantage les champs de la pratique des professionnels de la santé et des services sociaux pour réduire le nombre d'intervenants auprès de l'aîné et favoriser les relations de qualité, tout en s'assurant que chaque professionnel de la santé ait un niveau de formation adéquat pour les soins et les services de qualité requis.
- 5. Augmenter l'investissement dans les technologies et innovations stratégiques :** Optimiser concrètement l'organisation du soutien à domicile (SAD) pour que la technologie soit au service des professionnels de la santé et des usagers, sans remplacer la prestation de soins par des outils technologiques (IA), en assurant la protection des données sensibles et en respectant la vie privée des usagers.
- 6. Augmenter le soutien au proche aidant :** Favoriser les mesures qui soutiennent financièrement les proches aidants, en offrant un accès à des services de répit de manière équitable dans les régions et investir dans des programmes pour les soutenir psychologiquement.
- 7. Bonifier l'accès à des services de santé mentale pour aînés :** Investir les sommes nécessaires pour augmenter les ressources dédiées.





Sécurité financière : Assurer la dignité des aînés : un impératif d'équité et de prévisibilité financière

1. **Autoriser les recours collectifs** pour contester les hausses abusives de loyers.
2. **Renforcer l'encadrement réglementaire** des résidences privées pour aînés (RPA) pour éviter l'abus en lien avec les services complémentaires et favoriser la confiance de résidents envers leur locateur.
3. **Investir dans des mesures de protection financière**, notamment en créant une nouvelle allocation pour les aînés de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur au seuil de revenu viable sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, afin de limiter son impact sur la distribution de la PSV et du SRG.
4. **Bonifier le crédit d'impôt pour les frais médicaux** et diminuer le seuil d'admissibilité de 3 % à 1,5 % des revenus pour les 65 ans et plus.
5. **Déployer davantage les programmes de sensibilisation et formations qui visent à contrer les fraudes financières** à l'instar des mesures du Plan d'action La fierté de vieillir.
6. **Imposer un plafonnement obligatoire des hausses de coût pour les services** à l'instar de plusieurs provinces et territoires qui imposent déjà un plafond pour l'ensemble des coûts du bail.
7. Réviser la prestation de décès du RRQ pour garantir une couverture adéquate et prévisible.

Dignité : Garantir la dignité et l'autonomie des personnes âgées : un défi collectif

1. **Créer un carrefour de services aînés** : Financer un carrefour de réponse pour expliquer les services et mesures visant à accompagner les aînés pour qu'ils puissent se retrouver, notamment, dans le système de santé, pour porter plainte ou revendiquer ses droits (protecteur citoyen, CAP, commissaire aux plaintes, 811) ;
2. **Offrir des soins plus adaptés et globaux aux aînés** : Augmenter le budget pour l'embauche des ressources médicales et infirmières en hébergement et en soutien à domicile ;
3. **Assurer en quantité et en qualité les soins aux usagers** : Augmenter le budget pour les équipements et l'immobilisation en hébergement.
4. **Améliorer la qualité de l'alimentation en CHSLD** : Rehausser la qualité de l'alimentation en hébergement, investir dans la formation du personnel en alimentation et moderniser les installations de cuisine pour offrir des repas nutritifs, adaptés et dignes aux résidents des CHSLD.
5. **Favoriser des espaces où il fait bon vivre** : Mettre en œuvre les travaux de rénovation et d'entretien essentiels et continuer et accélérer l'amélioration de l'état des CHSLD.
6. **Dynamiser les milieux de vie et milieux de soins** : Favoriser la cohabitation intergénérationnelle en hébergement, dans les RPA ou RI notamment par des initiatives financées qui joignent le bénévolat d'étudiants hébergés à même ces milieux.
7. **Mourir dans la dignité** : Investir dans les soins palliatifs à domicile ainsi que dans les maisons de soins palliatifs et rénover les chambres en centre hospitalier qui sont utilisées pour les soins palliatifs et l'aide médicale à mourir.



Introduction

Depuis sa création, la Coalition pour la dignité des aînés s'est engagée à redonner aux personnes aînées la dignité qu'elles méritent. Elle défend plus que jamais ce principe fondamental. Le prochain budget du gouvernement du Québec sera l'occasion de démontrer ses priorités et de poser des gestes concrets pour une société vieillissante qui exige un changement de cap : placer la bienveillance envers les aînés au centre des missions de l'État. Ce budget doit permettre de corriger les injustices du passé et de transformer les défis du vieillissement démographique en véritables opportunités.

Pour soutenir cette ambition, la Coalition présente dans ce mémoire plusieurs recommandations majeures qui s'articulent autour de trois grands thèmes.

1. Accélérer le virage à domicile : une priorité pour une société vieillissante
2. Assurer la dignité des aînés : un impératif d'équité et de prévisibilité financière
3. Garantir la dignité et l'autonomie des personnes âgées : un défi collectif

Si elles sont mises en œuvre efficacement, elles contribueront à améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie des personnes aînées.





Accélérer le virage à domicile : une priorité pour une société vieillissante

Le vieillissement démographique est une réalité incontournable et, par le fait même, les besoins populationnels en santé explosent. En 2040, tel que le démontre Clavet et *al.* (2023) : « Le Québec connaîtra une augmentation massive des besoins en soutien à l'autonomie. De 324 400 personnes ayant des besoins en 2023, on prévoit une augmentation de 223 400 personnes d'ici 2040 (soit +69 %), dont 33 700 personnes supplémentaires avec des incapacités lourdes¹ ».

Le réseau peine déjà à répondre aux besoins en soins et services à domicile, et les différences sont frappantes entre les grands centres et les régions. L'accès et la qualité des services fluctuent selon les ressources locales et la manière dont ils sont organisés. Faute d'un véritable cadre commun, on constate même des écarts marqués d'un quartier à l'autre. Pourtant, qu'on vive en ville ou en région, les besoins d'une personne atteinte d'Alzheimer ne changent pas : soutien pour l'hygiène, stabilité dans la routine, accompagnement pour les proches aidants et un réseau de services qui tient la route. La CDA estime qu'on ne peut pas continuer avec un système aussi inégal. Elle souhaite que la Politique de soutien à domicile annoncée par la ministre Sonia Bédard s'attaque enfin à ces écarts et assure un traitement plus équitable d'un bout à l'autre du Québec.

Nous pensons que le statu quo n'est pas une option viable et qu'il mènerait à une détérioration de la prise en charge des besoins d'une population vieillissante, avec des coûts qui deviendront rapidement un lourd fardeau pour les contribuables si le gouvernement ne prend pas de façon prioritaire le virage à domicile, qui est annoncé depuis une dizaine d'années.

C'est pourquoi il est impératif d'accélérer les investissements et de mettre en place des solutions concrètes pour renforcer le soutien à domicile. Cette approche permettra non seulement de respecter les choix des aînés, mais aussi de réduire la pression sur les établissements de soins de longue durée et d'assurer une utilisation plus efficace des ressources publiques. Chaque dollar investi aujourd'hui dans le maintien à domicile est un pas vers une société qui valorise la dignité et l'autonomie des personnes âgées. Les Québécoises et Québécois ont été clairs quant à leurs préférences comme futurs usagers des soins de longue durée : ils souhaitent rester à domicile lorsque leurs besoins demeurent faibles ou modérés.

Le Québec doit adapter ses structures et ses budgets pour faire des soins à domicile une priorité nationale. C'est une question de dignité, d'équité et d'efficacité. Chaque dollar investi aujourd'hui est un pas vers une société qui respecte ses aînés.



1 Clavet, N.-J., Hébert, R., Navaux, J., Raiche, M. et Michaud, P.-C. (2023). Horizon 2040 : Projections des impacts du soutien à l'autonomie au Québec, HEC Montréal, p.4.



Nous recommandons donc de :

- 1. Agir en prévention :** Investir dans les mesures qui permettent aux aînés de demeurer dans leur milieu de vie à l'instar du Plan d'action La fierté de vieillir.
- 2. Soutenir quotidiennement les soins aux aînés :** Augmenter le financement pour les activités de la vie quotidienne et activités de la vie domestiques et les rendre équitables d'une région à l'autre.
- 3. Favoriser le temps de qualité entre le professionnel et le patient :** Réserver des sommes qui visent à réduire le fardeau administratif des professionnels de la santé et des services sociaux.
- 4. Favoriser la continuité des soins et services :** Ouvrir davantage les champs de la pratique des professionnels de la santé et des services sociaux pour réduire le nombre d'intervenants auprès de l'aîné et favoriser les relations de qualité, tout en s'assurant que chaque professionnel de la santé ait un niveau de formation adéquat pour les soins et les services de qualité requis.
- 6. Augmenter l'investissement dans les technologies et innovations stratégiques :** Optimiser concrètement l'organisation du SAD pour que la technologie soit au service des professionnels de la santé et des usagers, sans remplacer la prestation de soins par des outils technologiques (IA), en assurant la protection des données sensibles et en respectant la vie privée des usagers.
- 7. Augmenter le soutien au proche aidant :** Favoriser les mesures qui soutiennent financièrement les proches aidants, en offrant un accès à des services de répit de manière équitable dans les régions et investir dans des programmes pour les soutenir psychologiquement.
- 8. Bonifier l'accès à des services de santé mentale pour aînés :** Investir les sommes nécessaires pour augmenter les ressources dédiées.





Assurer la dignité des aînés : un impératif d'équité et de prévisibilité financière

Vieillir dans la dignité suppose un revenu qui permet de couvrir les besoins essentiels sans tomber sous le seuil de pauvreté. Selon l'IRIS, ce seuil se situe entre 25 128 \$ et 34 814 \$ après impôts pour une personne seule, alors que les prestations combinées de la Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) totalisent environ 21 300 \$, bien en deçà de ce minimum vital. Cette insuffisance crée une précarité structurelle, accentuée par l'indexation partielle des rentes, la hausse des coûts de logement et des biens essentiels dans un contexte inflationniste. Même les retraités disposant d'un régime complémentaire sont vulnérables, comme l'ont montré les faillites d'entreprises, notamment le cas du Groupe Capitales Médias, qui a entraîné des réductions importantes de prestations.

À cette fragilité s'ajoute une imprévisibilité préoccupante dans le secteur des résidences privées pour aînés (RPA). Depuis la pandémie, des hausses tarifaires sont imposées sans compensation pour les services non fournis, et les recours demeurent individuels devant le Tribunal administratif du logement (TAL), faute de mécanismes collectifs. De plus, un projet de règlement visant à inclure un pourcentage lié aux soins dans le calcul des loyers risque d'alourdir les charges des résidents à revenu fixe. Pour rétablir l'équité et la prévisibilité, nous recommandons donc :

1. **Autoriser les recours collectifs** pour contester les hausses abusives de loyers.
 2. **Renforcer l'encadrement réglementaire des RPA** pour éviter l'abus en lien avec les services complémentaires et favoriser la confiance de résidents envers leur locateur.
 3. **Investir dans des mesures de protection financière pour les aînés** notamment en créant une nouvelle allocation pour les aînés de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur au seuil de revenu viable sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, afin de limiter son impact sur la distribution de la PSV et du SRG.
 4. **Bonifier le crédit d'impôt pour les frais médicaux** et diminuer le seuil d'admissibilité de 3 % à 1,5 % des revenus pour les 65 ans et plus.
 5. **Déployer davantage les programmes de sensibilisation** et formations qui visent à contrer les fraudes financières à l'instar des mesures du Plan d'action La fierté de vieillir.
 6. **Imposer un plafonnement obligatoire des hausses de coût pour les services** à l'instar de plusieurs provinces et territoires qui imposent déjà un plafond pour l'ensemble des coûts du bail.
- Enfin, la question des frais funéraires, dont le coût moyen atteint 6 800 \$ au Québec, illustre une autre zone de vulnérabilité. La prestation de décès du Régime de rentes du Québec (RRQ), limitée à 2 500 \$, imposable et versée après paiement des frais, ne répond pas aux besoins réels. Nous recommandons donc :
7. **Réviser la prestation de décès du RRQ** pour garantir une couverture adéquate et prévisible.



Garantir la dignité et l'autonomie des personnes âgées : un défi collectif

D'ici 2040, le Québec connaîtra une hausse de près de 70 % des besoins en soutien à l'autonomie, ce qui impose une réflexion urgente sur la protection des droits fondamentaux des personnes âgées. La Charte des droits et libertés de la personne garantit à chaque aîné le droit à l'égalité sans distinction d'âge, l'intégrité et la sûreté de la personne, le choix d'accepter ou de refuser des soins ainsi que le respect de la vie privée et du logement. Elle protège également la jouissance paisible des biens et interdit toute forme d'exploitation, qu'il s'agisse d'abus financiers, de menaces ou de négligence.

Dans ce contexte, le budget 2026 doit traduire ces principes en mesures concrètes : renforcer le soutien à domicile, sécuriser l'accès aux soins, et prévenir les abus par des mécanismes de surveillance et d'accompagnement.

Les établissements pour aînés, tels que les CHSLD, font face à des lacunes graves révélées par la pandémie et confirmées par des données récentes : plus de 4 000 personnes sont en attente d'une place, près du quart des infrastructures sont en mauvais état, et une pénurie de main-d'œuvre compromet la qualité des soins. Une analyse de l'ICIS montre qu'une admission sur neuf aurait pu être évitée avec un meilleur soutien à domicile. Bien que les maisons des aînés soient une initiative positive, elles ne suffiront pas à combler les besoins croissants. Il est donc essentiel de prioriser le maintien à domicile tout en améliorant les conditions de travail et la qualité de vie dans les CHSLD, en misant sur des modèles d'habitation humains et diversifiés plutôt qu'une approche uniforme. Malgré différentes mesures légales et positionnement, un engagement encore plus concret envers la dignité et l'autonomie des aînés est nécessaire, en mettant au centre une bienveillance collective.

En ce sens, nous recommandons donc :

- 1. Créer un carrefour de services aînés** : Financer un carrefour de réponse pour expliquer les services et mesures visant à accompagner les aînés pour qu'ils puissent notamment se retrouver dans le système de santé, pour porter plainte ou revendiquer leurs droits (protecteur citoyen, CAP, commissaire au plainte, 811).
- 2. Offrir des soins plus adaptés et globaux aux aînés** : Augmenter le budget pour l'embauche des ressources médicales et infirmières en hébergement et en soutien à domicile.
- 3. Assurer en quantité et en qualité les soins aux usagers** : Augmenter le budget pour les équipements et l'immobilisation en hébergement.
- 4. Améliorer la qualité de l'alimentation en CHSLD** : Rehausser la qualité de l'alimentation en hébergement, investir dans la formation du personnel en alimentation et moderniser les installations de cuisine pour offrir des repas nutritifs, adaptés et dignes aux résidents des CHSLD.
- 5. Favoriser des espaces où il fait bon vivre** : Mettre en œuvre les travaux de rénovation et d'entretien essentiels et continuer et accélérer l'amélioration de l'état des CHSLD.
- 6. Dynamiser les milieux de vie et milieux de soins** : Favoriser la cohabitation intergénérationnelle en hébergement, dans les RPA ou RI, notamment par des initiatives financées qui joignent le bénévolat d'étudiants hébergés à même ces milieux.
- 7. Mourir dans la dignité** : Investir dans les soins palliatifs à domicile ainsi que dans les maisons de soins palliatifs et rénover les chambres en centre hospitalier qui sont utilisées pour les soins palliatifs et l'aide médicale à mourir.

Conclusion

La CDA reconnaît et salue les efforts déployés depuis les dernières années pour œuvrer à la dignité des aînés, notamment par le Plan d'action gouvernemental 2024-2029 – La fierté de vieillir ainsi que les modifications apportées sur la Loi concernant les soins de fin de vie et l'aide médicale à mourir. Toutefois, elle demeure convaincue qu'il faut effectuer, pour vrai, le virage du soutien à domicile qui est promis depuis plus de 10 ans. Elle attend donc avec impatience la présentation de la Politique nationale de soutien à domicile. Dans cette perspective et afin d'avoir les leviers économiques pour effectuer cette transition, la Coalition souhaite que le gouvernement du Québec poursuive et intensifie ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que les augmentations du Transfert canadien en matière de santé (TCS) reflètent les besoins actuels et futurs des aînés.



**Coalition
pour la dignité
des aînés**